ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS.

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

AEROPORT ERRACHIDIA MOULAY ALI CHERIF

CONSULTATION N° : 11/2026

Achat de Fourniture divers

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet fourniture d'**Achat de Fourniture divers.**

Article 2 : Lieu de dépôt des plis

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Article 3 : Lieu de livraison

Le lieu de la livraison de la fourniture objet de ladite consultation est au niveau de **l'Aéroport Errachidia Moulay Ali Chérif.**

Article 4 : Délai de la livraison

Le délai de la livraison est de **01 semaines (7J)** à compter du lendemain de la date de réception du bon de commande.

Article 5 : Délais et lieu d'exécution

Le prestataire prendra les dispositions nécessaires pour terminer la totalité des fournitures dans un délai **de Sept (07) jours** dès le lendemain de l'accusé de réception du bon de commande par le prestataire.

Lieu d'exécution : **l'Aéroport Errachidia Moulay Ali Chérif.**

Article 6 : Pénalités de retard

En cas de retard dans la livraison des fournitures par rapport au délai fixé à **l'article 4**, des pénalités pourront être appliquées automatiquement, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

Le montant des pénalités est fixé à **0,5 %** du montant total du bon de commande par jour de retard, dans la limite de **10 %** du montant total du bon de commande.

Au-delà de cette limite, le bon de commande peut être résilié par l'ONDA.

Article 7 : modalités de paiement

L'ONDA se libérera des sommes dues au profit du prestataire moins disant **conforme**, en donnant crédit par virement au compte bancaire du prestataire, et ce, sur présentation de factures en **cinq (5) exemplaires** au bureau d'ordre de l'aéroport à la fin de la prestation.
Le délai de paiement est de **90J FDM à compter de la date de réception prestations.**

Les prestations non réalisées ne seront pas payées.

Article 8 : Réception et contrôle de la conformité des fournitures

La livraison des fournitures objet du présent bon de commande devra être réalisée au niveau de **l'Aéroport Errachidia Moulay Ali Chérif.**

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés.

Les services habilités de **l'Aéroport Errachidia Moulay Ali Chérif** effectueront les contrôles qualitatifs et quantitatifs nécessaires.

L'ONDA notifiera au prestataire par courrier, fax ou écrit remis en mains propres toute **non-conformité** constatée.

A la réception d'une telle notification, le fournisseur est tenu de remplacer les fournitures conformes, sans frais supplémentaires pour le maitre d'ouvrage, dans un délai supplémentaire de **(07) jours ouvrables**. Les pénalités de retard commencent à courir à la fin de ce délai.

Article 9 : Consistance de la consultation

N°	Désignation
1	**Drapeau officiel (1,50mx2m)**
2	**Drapeau officiel (1,50mx1m)**
3	**Rouleau de tissu rouge avec Etoile**
4	**Rouleau de tissu vert simple**
5	**Banderole écrite**

Achat de Fourniture divers

Bordereaux des prix – Détail Estimatif

Prix	Désignation	Caractéristiques et spécification	Unité	Q	PU-HT	PT-HT
1	Drapeau officiel (1,50mx2m)	Bonne qualité	U	40		
2	Drapeau officiel (1,50mx1m)	Bonne qualité	U	20		
3	Rouleau de tissu rouge avec Etoile	Bonne qualité	U	4		
4	Rouleau de tissu vert simple	Bonne qualité	U	4		
5	Banderole écrite	Bonne qualité	U	5		
Total H.T						
Montant TVA (20% NR)						
Total T.T.C						

Le Commandant de l'Aéroport
My Ali Chérif-Errachidia
Signé : B.HATERBOUCH